

Bordeaux, le lundi 23 décembre 2024

**COMMUNIQUE  
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS  
DU FIP PME n°12**

**Objet : Distribution FIP GALIA PME N°12**

Chère souscriptrice, Cher souscripteur,

Le FIP GALIA PME N°12 (le « Fonds ») a été constitué fin 2015. Toutes les parts A ont été souscrites avant fin décembre 2015.

La période de 5 ans à compter de la souscription des parts de catégorie A ayant pris fin le 31 décembre 2020, le Fonds peut librement distribuer le produit de la cession de ses actifs, conformément à l'article 13 de son règlement.

Trois distributions ont déjà été effectuées :  
la première en décembre 2021 d'un montant de 110 euros par part,  
la seconde en décembre 2022 d'un montant de 180 euros par part,  
la troisième en décembre 2023 d'un montant de 160 euros par part.

Une nouvelle cession nous permet de procéder à une nouvelle distribution d'une partie des avoirs du Fonds en espèces pour un montant total de 514 680 euros, soit 40 euros par part. La distribution sera effectuée d'ici la fin du mois de décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du règlement du Fonds, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds.  
Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront pas soumises ni à l'impôt sur le revenu, ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Chère souscriptrice, Cher souscripteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Vincent SCHIFANO  
Président